

Décharge 2004: budget général CE, Médiateur Européen

2005/2042(DEC) - 21/03/2006

La commission a adopté le rapport de Nils LUNDGREN (IND/DEM, SE) proposant d'octroyer la décharge au Médiateur européen pour 2004. Dans ses commentaires, la commission note qu'en 2004, les services du Médiateur ont accompli toutes les tâches financières qui avaient été assumées, jusqu'à la fin de 2003, par les services du Parlement en vertu d'accords de coopération. Le Médiateur a donc eu, en 2004, la pleine maîtrise des opérations financières relatives à la section du budget le concernant.

Le rapport note également que l'année 2004 a été marquée par une augmentation sans précédent (51 %) des plaintes adressées au Médiateur, évolution qui traduit «manifestement» une prise de conscience du service rendu par le Médiateur et une meilleure diffusion de l'information par les institutions européennes. En conclusion, les membres estiment que le Médiateur pourrait servir de modèle pour d'autres institutions, «en ce qui concerne tant la claire délimitation du champ des compétences que la bonne gestion du budget».